

Mardi 18 mars 2025

Spectacle de Dieudonné M'Bala M'Bala: La Ville de Rouen prend un arrêté d'interdiction

Vendredi 21 mars 2025 à 20h est annoncé, sur le site internet de M. Dieudonné M'BALA M'BALA, une représentation à Rouen. Le lieu exact de la représentation n'est communiqué qu'aux personnes ayant acheté un billet, quelques heures avant la représentation. M. Dieudonné M'BALA M'BALA a fait l'objet de nombreuses condamnations pénales pour avoir tenu des discours négationnistes, incitant à la haine raciale ou faisant l'apologie du terrorisme. Le contenu de son spectacle contient une nouvelle fois des propos racistes, homophobes et antisémites, prenant pour cible les victimes d'attentats terroristes. C'est pourquoi la Ville de Rouen a décidé d'interdire la représentation dudit spectacle sur son territoire.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie : *« Face aux discours racistes, antisémites et homophobes, il ne faut rien céder ! Comme maire, j'assume ma responsabilité, en prenant un arrêté d'interdiction du rassemblement prévu par Dieudonné, récidiviste de l'appel à la haine. Soyons fermes sur les principes républicains ! »*

Les nombreuses condamnations pénales dont M. Dieudonné M'BALA M'BALA a fait l'objet pour des propos injurieux, incitant à la haine raciale, négationnistes ou faisant l'apologie du terrorisme, et leurs caractères réguliers et répétés traduisent une volonté délibérée de diffuser un discours affectant le respect dû à la dignité de la personne humaine et contribuent à la fragmentation de la cohésion nationale. Par conséquent, cet arrêté d'interdiction vise à garantir le respect de l'ordre public.

En PJ : copie de l'arrêté municipal